



Municipalité de **Ferme-Neuve**

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 113-13**

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée régulière tenue le 9 septembre 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 113-13 modifiant le règlement 113 relatif à la « **Circulation et stationnement** ».

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9h00 et 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2019

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 10<sup>e</sup> jour de septembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2019.

Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière